N° 2023/008/005

SEEZ
PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 29 août,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Joëlle **CAMPERS**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT**, Alexine **LAFAY**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Frédéric **LIMBARINU**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**.

Absents excusés : Corentin **BOUCHER**, Romain **BOUVET**, Christelle **BRIU** (pouvoir à Christel **MAILHÉ**), Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Joël **ARPIN**), Eric **JACQUEMOUD**, Mathieu **LECLERCQ**.

Secrétaire de séance : Christel **MAILHÉ**
Nombre de conseillers en exercice : **18** - Présents : **12** - Votants : **14**
Date de la convocation : **le 23 août 2023.**
Date de publication : **4 septembre 2023 au 4 novembre 2023**

****

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD134 POUR L'INSTALLATION D'UN PANNEAU DES CHEMINS DE MEMOIRE DE TARENTAISE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal d'une sollicitation de la Fédération des Soldats de Montagne dans le cadre d'un projet mémoriel de la Bataille des Alpes de 1940 et la création des chemins de mémoire de Tarentaise.
La Fédération des Soldats de Montagne a installé sur la commune de Séez 3 panneaux mémoriels : 2 au Col du Petit Saint-Bernard sur des parcelles privées appartenant à la commune de la Thuile et 1 au centre de Séez devant l'Espace Saint-Eloi sur la parcelle cadastrée AD134, sur la thématique des combats dans le secteur de Séez.
Selon l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de formaliser cette mise à disposition et d'établir une convention d'occupation non exclusive d'une partie de la parcelle AD134 entre la commune de Séez et la Fédération des soldats de montagne.

M. le Maire propose d'établir une convention d'une durée de 3 ans, renouvelable tacitement une fois pour la même durée, compte tenu de l'intérêt culturel du projet, Monsieur le Maire propose une mise à disposition gratuite.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230829-2023-008-005-DE
Date de télétransmission : 30/08/2023
Date de réception préfecture : 30/08/2023

La Fédération des Soldats de Montagne s'assurera de l'entretien du panneau ainsi que de l'exactitude des informations y figurant.

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ➔ **D'APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle AD134
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (Savoie)

Le secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230829-2023-008-005-DE
Date de télétransmission : 30/08/2023
Date de réception préfecture : 30/08/2023